

# Notre constitution est parfaite et nous protégerait de l'islam si nos dirigeants appliquaient la loi

écrit par Villeneuve | 1 mars 2016



Je ne suis pas d'accord avec Maxime qui pense que nous ne sommes pas protégés parce que notre constitution n'aurait pas pris en compte l'existence de l'islam.

Le problème avec l'islam c'est que nos dirigeants n'appliquent pas la loi ! L'individu est libre de ses opinions en toute matière y compris religieuse **à condition de ne pas porter atteinte à l'ordre public !!!**

Or, l'islam dans ses préceptes appelle au meurtre et dans son exercice conduit au meurtre. N'importe quel groupe de pression autre que l'islam qui aurait conduit aux attentats de 2015 aurait été dissous. Les cultes en France constituent des activités privées : c'est le principe de la laïcité de l'État. Mais le législateur garantit le libre exercice des cultes sous réserve que la sécurité publique ne se trouve pas menacée !!!

Le laxisme de l'État envers l'islam est incompréhensible sauf à admettre que nos élites veulent la fin de la République au

profit d'une démocratie à l'américaine.

**Ce n'est pas la constitution et son préambule qui sont en cause mais bien l'indigence du personnel politique. Il ne faut jamais oublier que les institutions, institutions judiciaires comprises, ne valent que par les hommes qui les servent !**

Quant à la question du peuple et de la nation: Pas de méningite ! le peuple sous la V république c'est le corps électoral . La Nation doit se définir simplement comme un ensemble d'individus unis par une même culture qui veulent vivre ensemble dans un pays donné. Le pays étant défini comme un territoire limité par des frontières.

Il faut, me semble t il, utiliser des notions simples pour notre combat contre l'islamisation de la France. Cette définition de la Nation englobe la conception objective (principe des nationalités) et subjective (principe du droit des peuples à disposer d'eux mêmes) de la Nation.

**La constitution de 1958 est parfaitement écrite. La Déclaration des Droits de l'Homme est un chef d'œuvre qui n'a pas besoin de codicille contemporain. Tout est parfaitement prévu!**

Pourquoi la nationalité devrait elle être dans la constitution ? Je ne suis pas d'accord. Les critères de naturalisation doivent rester du domaine de la loi ordinaire. La loi ordinaire est plus facile à adapter aux besoins du pays. Par ailleurs, la constitution doit être réservée aux fonctionnements des institutions politiques et aux principes fondamentaux de notre République.

Je suis un grand partisan de la déchéance de nationalité mais je suis contre l'inscription de la loi sur la déchéance dans la constitution. Que l'on commence déjà à appliquer la loi et que les juges prononcent réellement des déchéances.

Enfin, je ne peux pas être d'accord avec vous :

La constitution nous protège sur un plan légal du multiculturalisme : Il est interdit !

En effet, la République est indivisible ! (article 2 de la constitution).

L'article 3 de la constitution déclare « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice* ».

Il n'y a pas d'opposition entre le peuple et l'individu. Il s'agit seulement d'une « section du peuple » c'est à dire un groupe, une classe, une ethnie...une communauté notamment religieuse.

L'article 4 rappelle que « Les partis et groupements...doivent respecter les principes de la souveraineté et de la démocratie » = y compris les groupements religieux.

Enfin, l'article 1 pose qu'il n'y a qu'une communauté dans la République.

La constitution est contre le multiculturalisme. C'est pourquoi les démocrates UMPS avec la complicité de la CEE veulent détruire la V République et la République tout court. La République cherche l'unité de la société civile dans la Nation ce qui n'est pas le cas des démocraties qui sont par nature anti-nationales.

Sur le plan politique, pour l'instant, nos élites démocrates pensent que le « multiculturalisme sociologique » finira par s'imposer au peuple et par aboutir à sa reconnaissance juridique . En clair, la mise en minorité du Français de souche permettra, d'après eux, d'imposer une démocratie non républicaine comme celle des USA via une nouvelle constitution qui sera approuvée par le peuple devenu multiculturel.

**Notre chance c'est que nos dirigeants ne comprennent rien au peuple Français et qu'ils se trompent toujours.**

Leur erreur c'est de croire le peuple très crédule et très

lâche. Le FN à 30 % c'est déjà une réaction du corps électoral au multiculturalisme. Leur faute c'est de croire que l'islam est tolérant. Nous savons la réalité de cette secte. La Nation française réagira violemment à toutes les tentatives totalitaires de l'islam parce que la Nation française est une unité culturelle totalement étrangère à l'islam. Les incroyables s'uniront à tous les crédules pour se défendre de l'islam.

**Cependant, c'est clair, ce n'est pas la constitution ou les lois ordinaires qui nous protégeront de l'islam mais bien notre force morale et la volonté du peuple à vouloir vivre libre.** L'islam c'est l'obscurantisme et la religion du passé. il est violent parce que ses bases idéologiques s'effondrent au contact d'un occident aux mœurs libérées. Il n'y a que les crétins qui peuvent comprendre l'islam. Je ne crois pas que le peuple Français soit une collection de crétins même si nos élites font tout pour cela.